

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 06 NOVEMBRE 1997

Objet : L'an mil neuf cent quatre vingt dix sept
et le six novembre à dix-sept heures trente

Autorisation de
Signer des
Conventions de
Formation pour
le Personnel.

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre
prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean THAON

9711/03

Présents ou représentés :
MM THAON, ALUNI, BALDINI, BARBIER, BLANC, BLANCHI,
CLARY, COULLET, DUHALDE, FRANCO, GINESY, LELEUX,
MARY, MASCARELLI, MORANI, OLLIE, PASCAL, VIAL,
MMES BELLON, BOURRIER-REYNAUD, COHEN, DALMASSO,
FAVARO, RAYBAUD, SOMARIA, PECQUEUR

Le Président indique que le recours à des
personnels recrutés sur contrats spéciaux (CES, CEC, ...) entraîne
l'obligation pour le Syndicat Mixte de former ces agents et donc de
conclure des conventions.

De même, la Formation Continue des agents du
Syndicat Mixte peut également donner lieu à l'établissement de
conventions.

Où l'exposé du Président et après en avoir
délibéré, le Conseil Syndical autorise le Président ou son représentant
à signer les conventions de formation nécessaires au bon fonctionnement
du Syndicat Mixte et d'en informer le Conseil Syndical lors de ses
prochaines réunions.

Ainsi fait, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Charles GINESY

